

INTERMÉDIAIRE LYONNAIS

RÉPONSES

I. — TANNEGUY DU CHATEL, le neveu du capitaine de Charles VII et Tanneguy, le sénéchal de Lyon, sont bien deux personnages distincts, quoiqu'e contemporains. Le plus célèbre des deux s'appelle en effet, Tanneguy *du Châtel*; il était vicomte de la Bellière, sire de Renac du Bois Raoul, etc.; fils puîné d'Olivier du Chatel, le frère aîné du grand Tanneguy et de Jeanne de Ploeuc; il était tombé en disgrâce, comme la plupart des serviteurs de Charles VII, à l'avènement de Louis XI, en 1461, et s'était réfugié à la cour de Bretagne qu'il ne quitta qu'en 1472, et pour entrer cette fois, et définitivement, au service du roi de France; il fut tué eji 1477, au siège de Bouchain.

Le sénéchal de Lyon n'est jamais qualifié *du Chatel*, mais bien M. de Joyeuse ou vicomte de Joyeuse. Suivant Moréri (*Grand Diot. hist., Paris, 1725, in fol. t. IV, au mot Joyeuse*), il était fils de Louis II de Joyeuse et de Jeanne Louvet, mariés le 29 octobre 1419, et il vivait encore en 1486. Sa nomination à la sénéchaussée de Lyon, dont la date précise m'est inconnue, est mentionnée pour la première fois à celle du 27 mars 1459 (v. st.) où le Consulat délibère sur la réception à lui faire. (BB7, f^o. 163 r^o.) Dès le mardi, 26 janvier 1461, (v. st.) il est cité comme « jadiz bailly ». (BB. 7, f^o. 269 r^o.), mais il n'est question de la réception à faire à son successeur, François Royer, que le 28 janvier 1461 (v. st.) BB 7, f. 269 v^o.

J. V.